

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 842

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 16 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 16 *bis* C, qui exonère de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) les grains minéraux.

L'exonération totale de TGAP des grains minéraux est en inadéquation avec le principe de pollueur-payeur qui permet de donner un coût de marché aux externalités négatives de certaines activités, en l'espèce des industries extractives

À cette aune, la suppression de cet article est proposée.